

FICHE PROJET LEADER HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULÉ DU PROJET	Création d'un espace de services touristiques en lien avec la Via Allier pour la clientèle vélo itinérante
MAÎTRE D'OUVRAGE	<p><u>Nom de la structure demandeuse</u> : Communauté de communes Brioude Sud Auvergne</p> <p><u>Statut juridique</u> : Communauté de communes, Collectivité territoriale, Statut public</p> <p><u>Taille de la structure (nb de salariés + budget annuel + nb d'habitants)</u> : 20 salariés, Budget annuel de 16,4 Millions en 2024, 17 447 habitants</p> <p><u>Représentant légal</u> : Jean Luc VACHELARD</p> <p><u>Adresse</u> : RUE DU 21 JUIN 1944 43100 BRIOUDE</p> <p><u>Téléphone</u> : 04 71 50 89 10</p> <p><u>Adresse e-mail</u> : pvd@brioudesudauvergne.fr</p> <p><u>Numéro SIRET</u> : 200 085 728 00018</p> <p><u>Numéro TVA</u> : FR 50200085728</p> <p><u>Numéro Dossier PDA</u> : 00378270</p>
LOCALISATION DU PROJET	Place la résistance, Brioude, Communauté de communes Brioude Sud Auvergne
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux exigences de qualité et de services attendus par les clientèles touristiques itinérantes à vélo - Renforcer l'offre touristique existante
DESCRIPTION	<p>La Via Allier est un itinéraire cyclable de 455 km balisé qui traverse l'Auvergne du nord au sud. L'itinéraire longe la rivière Allier, depuis sa confluence avec la Loire à proximité de Nevers jusqu'à Langogne en Lozère à proximité de sa source. L'itinéraire emprunte une majorité de petites routes à faible trafic mais également quelques sections de voies vertes. La Via Allier est le tronçon auvergnat de la V70, vélo route d'intérêt national qui reliera à terme le fleuve Loire à la Méditerranée. La ville de Brioude constitue une des étapes importantes de ce parcours et a été retenue comme un Pôle Structurant de la Via Allier. La montée en puissance de cet itinéraire passe notamment par la mise en place de services adaptés à l'accueil et aux exigences des cyclotouristes.</p> <p>Dans le cadre de la mise en place d'un concept de « Route de l'Allier » reposant sur la mise en réseau de différentes itinérances structurées autour de « Maisons de site » initié par le Pôle Métropolitain Clermont-Vichy, la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne souhaite profiter de la requalification de la Maison du Saumon et de la rivière de Brioude pour créer un espace de services attendant dédié aux itinérances à vélo (Via Allier, Grande Traversée VTT 43, Espace Cycloport...) voire à d'autres grandes itinérances (GR470, GR300, Via Arverna...). La Maison du Saumon et de la</p>

	<p>Rivière a été identifiée comme emplacement d'une future maison de site du territoire dont la vocation est de venir en appui à l'offre d'itinérance.</p> <p>Le projet consiste en l'installation d'un abri vélo fermé et couvert, situé devant la Maison du Saumon et de la Rivière. L'équipement proposerait les services suivants, en libre accès à l'intérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6 Arceaux permettant le stationnement sécurisé de vélos ; - 6 consignes à bagages - Prises de recharges pour les Vélos à Assistance Électrique ; - Prises de recharge pour les téléphones portables. <p>A l'extérieur de l'abri, il est prévu des outils nécessaires à l'entretien des vélos : borne d'auto-réparation, gonfleur à vélo.</p> <p>Une signalétique avec une carte mettant en valeur la Via Allier et le patrimoine local est également prévue.</p> <p>L'installation de cet équipement nécessite des travaux de génie civil, notamment la réalisation de 4 plots bétons et un raccordement électrique.</p> <p>La réalisation de cet espace de services dédié aux itinérances à vélo permettra de mieux accueillir les cyclotouristes transitant par la commune de Brioude et contribuera ainsi à offrir de nouveaux services adaptés à la clientèle itinérante.</p>		
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	<p>Date prévisionnelle de début de projet : 24/06/2026</p> <p>Date prévisionnelle de fin de projet : 31/12/2027</p>		
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description	Montant HT	
	Abri accueil vélo	38 455.00 €	
	Rampe d'accès	1 260.00 €	
	Travaux de génie civil	6 948.00 €	
	TOTAL	46 663.00 €	
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER	46 663.00 €	
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	18 665.00 €	Subvention sollicitée
	Région Auv Rh Alpes	9 333.00 €	Subvention sollicitée
	Département 43	9 333.00 €	Délibération du 04 mai 2026
	TOTAL Aides Publiques	37 331.00 €	80 %
	Autofinancement	9 332.00 €	20 %
	TOTAL Financement	46 663.00 €	100 %
RÉPONSES AUX CRITÈRES DE SÉLECTION FA n°2 – Territoire d'accueil – Tourisme - AAP 2.1			
Critères de sélection	Items de qualification	Éléments de réponse Proposition : 70/100	Pondération AAP 2.1 <i>(Si item validé, la note max est attribuée)</i>
<u>Empreinte économique :</u> Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>	Pas d'éléments repérés	0/20
	<i>Le projet permet de créer ou de maintenir de l'emploi</i>	Le développement de l'économie touristique du territoire permettra de maintenir et de créer de nouveaux emplois	5/5
	<i>Le projet permet d'accroître la fréquentation touristique du territoire</i>	Ce projet vise à augmenter la fréquentation touristique des clientèles à vélos	15/15

Empreinte territoriale : Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet s'inscrit dans le cadre du schéma touristique départemental et/ou régional</i>	Le projet s'inscrit dans le cadre du développement de la Via Allier dont le développement est piloté par la Région Auvergne Rhône Alpes	15/15
	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire et/ou participe à une filière</i>	La Région Auvergne Rhône-Alpes a mis en place un Comité d'itinéraire sur la Via Allier afin de coordonner l'aménagement de l'itinéraire et de mettre en œuvre des projets communs. Elle a également mis en place un Comité technique en charge des sujets liés à l'infrastructure et aux équipements	10/10
	<i>Le projet permet d'accroître la notoriété touristique du territoire</i>	Ce projet permettra d'accroître la notoriété touristique du territoire et donner une image positive	5/5
Empreinte environnementale : Contribution à la transition écologique et énergétique	<i>Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)</i>	Pas d'éléments repérés	0/10
	<i>Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)</i>	La pratique du vélo est une pratique vertueuse dans le cadre de l'adaptation au changement climatique	10/10
	<i>Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)</i>	Le projet engendrera des retombées économiques essentielles au maintien d'un tissu économique local	10/10

DATE D'ELIGIBILITE DES DEPENSES		24/06/2026	RDD PDA
AVIS CONSULTATIF DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		11/02/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - La communauté de communes a délibéré le 09/12/2025 en Conseil communautaire pour valider le plan de financement prévisionnel et le lancement de l'opération. 		
PROPOSITION DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE		Présélectionné	
AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs		01/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - La communauté de communes a sollicité le Département dans le cadre de l'opération à hauteur de 9 333 €. Le Département a délibéré le 04 mai 2026 et attribué une subvention de 9 333 € sur une assiette de dépenses présentées de 46 663 euros. - La communauté de communes a sollicité la Région dans le cadre de l'opération dans le cadre du dispositif "territoires" à hauteur de 9 333 € sur une assiette de dépenses présentées de 46 663 euros. Le dossier sera examiné par la commission permanente de la Région de septembre ou d'octobre 2026. - Compte-tenu des ces éléments, le dossier sera présenté en sélection au cours du Comité de Programmation du 20/07/2026. 		
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITÉ DES FINANCEURS			18 665.00 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION			Retenu/Non-retenu
NOTE DE SÉLECTION RETENUE			/100